

ARRÊTÉ N° 2026-200-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Rue Nationale

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'avis de Madame la présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime en date du 22 mai 2026 ;

Vu la demande en date du 13 mai 2026 présentée par l'entreprise SIGNATURE sis 38 rue Émile Penaud 17300 ROCHEFORT ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de la reprise du marquage au sol rue Nationale RD 734 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du 15 juin au 30 juin 2026, la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux.
- Chaussée réduite au droit de l'intervention.
- Alternat par feux.
- Vitesse limitée à 30 Km/h.

Le passage des véhicules de secours devra être préservé.

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- La police municipale
- L'entreprise SIGNATURE

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 22 mai 2026.

La maire,
Dominique RABELLE

